

# Grille d'analyse professionnelle

NORMES PROFESSIONNELLES DES ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS À L'ENFANCE

SPHÈRES D'ACTIVITÉS

	TÂCHES	SOUS-TÂCHES														
<b>A</b> <b>Développement et apprentissage de l'enfant, et soins aux enfants</b>	<b>01</b> Favoriser le développement des enfants et orienter leur comportement.	1.1 Utiliser une variété de techniques d'observation et de documentation.	1.2 Favoriser le développement cognitif des enfants.	1.3 Favoriser le développement langagier des enfants.	1.4 Favoriser le développement social des enfants.	1.5 Favoriser l'acceptation de la diversité.	1.6 Favoriser le développement affectif des enfants.	1.7 Favoriser le développement créatif des enfants.	1.8 Favoriser le développement physique des enfants.							
	<b>02</b> Élaborer, mettre en œuvre et évaluer la programmation des activités.	2.1 Se documenter sur différents modèles de programmes éducatifs.	2.2 Mettre en œuvre une politique sur l'inclusion.	2.3 Élaborer une planification pour les poupons.	2.4 Élaborer une planification pour les trottineurs.	2.5 Élaborer une planification pour les enfants d'âge préscolaire.	2.6 Élaborer une planification pour les enfants en âge de fréquenter la maternelle.	2.7 Élaborer une planification pour les enfants d'âge scolaire.	2.8 Élaborer une planification pour les groupes multiâges.	2.9 Modifier l'environnement pour qu'il soit accessible.	2.10 Mettre en œuvre la programmation.	2.11 Évaluer la programmation.				
	<b>03</b> Favoriser le développement global de tous les enfants.	3.1 Établir des relations constructives avec les enfants.	3.2 Reconnaître et mettre à profit les occasions d'apprentissage.	3.3 Reconnaître et soutenir l'apprentissage et le développement de l'enfant.	3.4 Reconnaître et soutenir la diversité, l'équité et l'inclusion.	3.5 Tenir des dossiers sur le développement des enfants.										
	<b>04</b> Répondre aux besoins en matière de santé, de bien-être et de sécurité.	4.1 Prendre les mesures nécessaires en cas d'allergies des enfants.	4.2 Administrer les médicaments et appliquer les procédures.	4.3 Mettre en œuvre les mesures préventives pour la santé et la sécurité.	4.4 Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de déplacement sécuritaires.	4.5 Donner les premiers soins et la RCR.	4.6 Mettre en œuvre les plans d'urgence et d'évacuation.	4.7 Mettre en œuvre les procédures de sécurité.	4.8 Étudier les questions liées à la sécurité.	4.9 Suivre des procédures sécuritaires pour l'élimination/la propreté, changer les couches.	4.10 Déceler et rapporter les cas suspects de mauvais traitements et de négligence à l'endroit des enfants.	4.11 Promouvoir de saines habitudes de vie.	4.12 Promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement.	4.13 Superviser activement les enfants.	4.14 Superviser les enfants durant les promenades et les sorties.	
	<b>05</b> Comblent les besoins nutritionnels.	5.1 Planifier et offrir des repas et des collations qui sont nutritifs.	5.2 Préparer et offrir les aliments aux poupons.	5.3 Promouvoir une saine alimentation.	5.4 Offrir des accommodements pour les besoins nutritionnels particuliers.											
	<b>06</b> Orienter le comportement des enfants.	6.1 Établir avec les collègues un milieu de garde où sont encouragés les comportements positifs.	6.2 Orienter et observer les enfants.	6.3 Mettre en pratique des techniques pour orienter le comportement de façon positive.	6.4 Favoriser un langage approprié.	6.5 Favoriser la résolution des conflits.	6.6 Favoriser l'empathie.	6.7 Utiliser et promouvoir l'écoute active.	6.8 Appliquer les conséquences naturelles et logiques.	6.9 Protéger les enfants des dangers physiques et émotionnels.	6.10 Développer les compétences en résolution des problèmes.	6.11 Développer les capacités d'adaptation.				
<b>B</b> <b>Équipement et installations</b>	<b>01</b> Aménager et maintenir un environnement sécuritaire.	1.1 Déceler les dangers physiques.	1.2 Mettre en place et respecter les normes et protocoles de sécurité.	1.3 Utiliser de l'équipement approprié au développement des enfants.	1.4 Adapter la programmation et l'équipement aux installations et situations particulières.											
	<b>02</b> Utiliser et entretenir les installations.	2.1 Entretenir l'équipement et le matériel de jeu.	2.2 Entretenir l'environnement physique, à l'intérieur et à l'extérieur.	2.3 Contrôler la propreté et l'hygiène de toutes les zones utilisées par les enfants.												
	<b>01</b> Établir avec les familles des partenariats fondés sur la collaboration.	1.1 Créer et entretenir des relations significatives avec les familles.	1.2 Orienter les familles concernant le programme.	1.3 Communiquer avec les familles.	1.4 Collaborer avec les parents.	1.5 Offrir des ressources aux familles.										
	<b>02</b> Recourir aux ressources de la collectivité.	2.1 Prendre contact avec les ressources et les mobiliser, et utiliser les installations et services.	2.2 Faire mieux connaître les activités de la collectivité.	2.3 Mobiliser des bénévoles.												
<b>C</b> <b>Relations avec les familles et avec la collectivité</b>	<b>03</b> Défendre les intérêts des enfants et des familles.	3.1 Mettre en rapport les familles et les ressources.	3.2 Respecter les droits de l'enfant.													
	<b>04</b> Offrir un environnement inclusif.	4.1 Collaborer avec les parents pour cerner les forces, les besoins et les intérêts de l'enfant.	4.2 En collaboration avec d'autres professionnels et avec les parents, élaborer et mettre en œuvre des plans d'intégration.													
	<b>01</b> Travailler comme membres d'une équipe.	1.1 Créer des partenariats avec les collègues.	1.2 Participer aux réunions.	1.3 Établir des rapports avec les intervenants.	1.4 Faire preuve de leadership.	1.5 Respecter les politiques et les procédures.										
	<b>02</b> Servir de mentor à d'autres personnes.	2.1 Soutenir et orienter les collègues et les étudiantes.	2.2 Contribuer au perfectionnement professionnel d'une mentorée.	2.3 Agir à titre de ressource.												
<b>D</b> <b>Relations professionnelles</b>	<b>01</b> Adopter une conduite professionnelle.	1.1 Faire preuve de professionnalisme.	1.2 Respecter les politiques et les procédures.	1.3 Utiliser un code d'éthique et de déontologie pour guider la pratique.	1.4 Respecter la confidentialité.	1.5 Maintenir la certification et/ou l'agrément requis.	1.6 Se garder à jour au sujet des exigences législatives.									
	<b>02</b> Maintenir l'équilibre travail-vie.	2.1 Effectuer une auto-évaluation continue.	2.2 Maintenir une bonne santé physique.	2.3 Maintenir une bonne santé mentale.												
	<b>03</b> Participer à des activités de perfectionnement professionnel.	3.1 Élaborer et mettre en œuvre un plan de perfectionnement professionnel.	3.2 Évaluer les progrès réalisés relativement au plan de perfectionnement professionnel.	3.3 Participer à des ateliers et à des cours de formation, et à des activités d'apprentissage continu.	3.4 Prendre contact avec des pairs (créer un réseau).											
	<b>04</b> Militer en faveur de la profession.	4.1 Adhérer aux organisations professionnelles.	4.2 Promouvoir la profession.													
<b>E</b> <b>Développement personnel et professionnel</b>	<b>01</b> Tenir les dossiers conformément à la législation et à la réglementation.	1.1 Noter la fréquentation quotidienne et mensuelle du service de garde.	1.2 Noter et rapporter les accidents et incidents graves, selon ce qui est requis.	1.3 Noter les procédures de nettoyage.	1.4 Préparer un dossier en cas de mauvaise santé.	1.5 Noter les procédures médicales et l'administration des médicaments.	1.6 Garder à jour les dossiers des enfants.	1.7 Noter les contrôles de maintenance et de sécurité des installations.	1.8 Préparer des comptes rendus quotidiens pour les parents.	1.9 Préparer ou remplir un outil d'information (livre, registre, etc.) portant sur les activités quotidiennes.						
<b>F</b> <b>Tenue des dossiers</b>																

Pour d'autres exemplaires du tableau des tâches, veuillez communiquer avec le



**Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance**

☎ **1-866-411-6960**  
✉ **info@ccsc-cssge.ca**  
🌐 **www.ccsc-cssge.ca**